

## Interview

Tobias Schlöpfer habite à Reinach dans le canton d'Argovie. Il est étudiant en économie à la HES d'Olten. Dans le cadre de son travail de diplôme, il a analysé les conséquences possibles de l'accord TTIP entre les USA et l'UE pour le secteur agroalimentaire suisse.

1. *Depuis 2013, les USA et l'Union européenne négocient un vaste accord commercial (TTIP). Le secteur agroalimentaire fait partie des négociations. Qui seront les gagnants et les perdants de cet accord ?*

Etant donné que les négociations ne sont pas terminées, la teneur finale de l'accord TTIP est encore inconnue. Si le secteur agroalimentaire est intégré à l'accord, l'industrie transformatrice européenne aurait de bons débouchés aux USA avec des produits agricoles transformés, par exemple des produits laitiers et du fromage. Pour l'UE, un certain potentiel existe également pour le vin. Les Etats Unis sont très concurrentiels sur les prix. Les grandes structures agricoles (larges surfaces et concentrations d'animaux) permettent de produire meilleur marché qu'au sein de l'UE. De plus, la législation sur la protection de l'environnement et sur la protection des animaux est moins sévère aux USA. Les grandes exploitations qui produisent à moindre coût profiteraient certainement de cet accord. En ce qui concerne les consommateurs, ceci dépendra fortement des conditions de l'accord.

2. *Est-ce que les USA sont intéressés par cet accord TTIP ?*

Probablement le Président Obama souhaiterait un accord rapide. Les USA négocient simultanément un accord trans-pacifique (TPP). Malgré ce fait, pour le secteur agroalimentaire américain l'UE reste un marché très attractif. L'administration Obama nie que le TPP soit plus important que le TTIP.

3. *Un but du TTIP consiste à diminuer les obstacles non tarifaires au commerce. Où se situent les grandes différences entre les USA, l'UE et la Suisse pour les normes qui règlent la production alimentaire ?*

Le but du TTIP est un large accord commercial qui englobe plusieurs branches de l'économie. Une grande différence, en dehors des normes de production, se situe dans la protection des investisseurs, disposition qui est largement critiquée au sein de l'UE. Concernant les normes de production, les plus grandes différences se situent dans les procédures d'homologation des OGM. Celles-ci sont plus faciles et rapides aux USA. En ce qui concerne les OGM pour l'alimentation animale, des différences existent aussi au sein de l'UE (en Allemagne les OGM sont utilisés dans l'alimentation de la volaille, alors qu'ils sont interdits en Autriche). Les autres grandes différences sont l'utilisation d'hormones de croissance et d'antibiotiques comme stimulateurs de performance, l'autorisation de cloner des animaux et l'utilisation du chlore pour « blanchir » des poulets, méthodes répandues aux USA. De plus, la législation sur la protection des animaux et sur la protection de l'environnement est plus souple aux USA.

4. *L'UE et les USA parviendront-ils à conclure un accord TTIP qui harmonise les normes de production dans le secteur alimentaire ?*

Il existe de grandes différences dans les normes de production. Une harmonisation complète sera difficile. Une possibilité sera cependant que des normes de productions différentes soient acceptées, mais que les produits soient déclarés sur l'étiquette. Mais il existe aussi des conflits à ce sujet. Les USA s'opposent par exemple aux appellations géographiques.

5. *Le secteur agroalimentaire suisse craint qu'un rapprochement des USA (si la Suisse rejoignait par exemple l'accord TTIP) exposerait l'agriculture à de fortes pressions. Est-ce que ces craintes sont justifiées ?*

Aujourd'hui, certains produits laitiers sont exportés avec succès. Cependant les craintes sont justifiées. Une énorme pression sur les prix se mettrait en place. Si les consommateurs décident d'acheter les produits importés bon marchés, l'agriculture suisse aurait probablement de grandes difficultés à survivre. Il existe de grandes différences entre le commerce de détail et la restauration collective. Alors que les consommateurs sont sensibles à la provenance de la viande dans le commerce de détail, ce réflexe est moindre lors de la consommation au restaurant ou à la cantine. De grandes quantités de viande importée sont commercialisées dans les cantines et restaurants. Une possibilité du secteur agroalimentaire serait d'entreprendre des mesures pour informer encore mieux les consommateurs et d'exiger des dispositions d'étiquetage de la provenance plus strictes dans les produits transformés.

6. *Quel est votre avis personnel au sujet de l'accord TTIP?*

Je pense que l'accord TTIP sera conclu un jour, même si à l'heure actuelle il est impossible de se prononcer sur la teneur finale de l'accord. En ce qui concerne le secteur agroalimentaire, il sera plus difficile de trouver des solutions. Dans le secteur laitier, un accord est possible, en ce qui concerne la viande, de nombreuses questions demeurent. Dans tous les cas, il est probable que des contingents réciproques soient accordés pour les produits agroalimentaires, sans libéralisation complète.

En tant qu'étudiant en économie, je suis en principe contre des entraves au libre-marché, comme les subventions ou les droits de douane. Mais j'approuve l'idée d'une part élevée d'auto-provisionnement d'un Etat ainsi que le maintien de la biodiversité. L'agriculture suisse joue un rôle essentiel pour ces deux missions.

Les Etats Unis produisent dans de très grandes structures agricoles et les exigences concernant la protection des animaux et de l'environnement ne sont pas les mêmes qu'en Suisse. Ces facteurs se reflètent dans le prix des denrées alimentaires. Il est ainsi compréhensible que le sujet soulève des craintes existentielles.

Propos recueillis par David Rüetschi, secrétaire général de l'ASSAF- Suisse.

L'étude complète est disponible, en allemand, sous le lien suivant :

[http://www.assaf-suisse.ch/?page=de/dossiers/TTIP\\_Abkommen](http://www.assaf-suisse.ch/?page=de/dossiers/TTIP_Abkommen)